Déclaration de protection des données

Groupe de travail asile de Schwerte



Le groupe de travail Asyl Schwerte poursuit exclusivement et directement des but non lucratif. Notre préoccupation est de s'occuper des réfugiés de toutes les nations. Nous nous considérons comme représentants de leurs intérêts auprès de la ville de Schwerte, du district d'Unna et d'autres autorités et institutions. Nous ne remplissons ces taches qu'avec des bénévoles sans exception et en coopération avec la Diakonie Schwerte, Caritas du district d'Unna, SKF Schwerte et le Conseil des réfugiés du district d'Unna.

Une partie supplémentaire de nos tâches consiste à recruter des bénévoles et des dons pour financer nos diverses tâches par le biais d'événements d'information.

1. Collecte de données

Le groupe de travail Asyl Schwerte collecte et gère uniquement les données personnelles directement nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

- Pour le recrutement, la coordination et le soutien des bénévoles, des données telles que le nom, l'adresse, la date de naissance et les coordonnées de contact. Celles-ci ne sont collectées qu'avec l'accord écrit exprès des personnes concernées.
- Données des réfugiés à prendre en charge telles que nom, sexe, nationalité,date de naissance, adresse de résidence et état civil ainsi que coordonnées (téléphone, adresse email).
- Pour les donateurs, les données légalement requises pour la reconnaissance fiscale telles que le nom, l'adresse et le montant du don.
- En outre, lors d'événements, des images et des films provenant de personnes autorisées par nous et immédiatement reconnaissables comme tels. Ce matériel est utilisé dans les "Archives historiques" du "Groupe de travail Asylum Schwerte" et pour enrichir les articles sur les événements respectifs dans la presse et d'autres médias. La collecte et l'utilisation de ces données d'image n'ont lieu qu'avec le consentement des personnes/groupes de personnes concernés. Si les personnes concernées sont des enfants, le consentement des tuteurs légaux doit être obtenu, si possible par écrit, avant l'admission.

2. Traitement et transfert de données personnelles

Le traitement des données personnelles, telles que le nom, l'adresse, la date de naissance, l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone d'une personne concernée, est toujours effectué conformément au « Règlement général européen sur la protection des données » et aux réglementations nationales en matière de protection des données. Si le traitement des données personnelles est nécessaire et s'il n'y a pas de base légale pour ce traitement, nous requérons généralement le consentement de la personne concernée.

Les données personnelles sont traitées exclusivement aux fins décrites ci-dessus.

Nous avons confié la coordination et le soutien des bénévoles à Diakonie Schwerte GmbH. Il existe un accord contractuel correspondant pour le traitement des données pour la

transmission des données personnelles des réfugiés (pour collecter et prouver le type et l'étendue du soutien) et des bénévoles (pour les invitations, l'envoi d'informations et d'offres de soutien ainsi que les tâches administratives associées) à Diakonie Schwerte. Cela a également été réalisé pour le transfert et le traitement des données financières et des donateurs à Diakonie Schwerte.

Toute transmission ultérieure de données personnelles à des personnes ou à des organisations externes en dehors des finalités décrites ci-dessus n'aura lieu que si cela est nécessaire pour remplir une relation contractuelle avec la personne concernée ou pour fournir les services qu'elle a sélectionnés et si la personne concernée a donné son consentement. ou s'il existe une obligation légale. Cela comprend essentiellement les données suivantes

- Nom et coordonnées bancaires pour les subventions et dons à la « Diakonie Schwerte »
- Nom et le cas échéant. d'autres données à des fins particulières de conseil et de représentation des intérêts des réfugiés et des demandeurs d'asile auprès des partenaires de coopération mentionnés ci-dessus
- Noms et coordonnées des réfugiés et des volontaires de Diakonie Schwerte.

3. Suppression et blocage des données personnelles

En règle générale, nous traitons et stockons les données personnelles de la personne concernée uniquement pendant la période nécessaire pour atteindre l'objectif de stockage ou si cela est prévu par le législateur européen ou un autre législateur dans les lois ou règlements auxquels le responsable du traitement est soumis. (par exemple, obligations de conservation en vertu du droit fiscal).

Si la finalité du stockage ne s'applique plus ou si une période de stockage prescrite par le législateur européen ou un autre législateur responsable expire, les données personnelles seront bloquées ou supprimées conformément aux dispositions légales.

Toute personne que nous collectons peut demander que ses informations personnelles soient modifiées ou supprimées à tout moment. Cela doit être fait en personne à la représentation officielle du groupe de travail Asile en présentant votre pièce d'identité ou par écrit avec une copie de votre pièce d'identité. Les demandes téléphoniques ou électroniques ne suffisent pas. Nous répondrons à cette demande dans un délai de 4 semaines. Ceci ne s'applique pas aux données qui nécessitent une période de conservation plus longue pour des raisons juridiques (lois fiscales, réclamations).

Si la personne concernée demande la suppression complète de toutes les bases de données internes et externes (droit à l'oubli), nous nous y conformerons immédiatement par nos moyens techniques et conformément à l'article 17, paragraphe 1, du RGPD (responsabilité d'informer les responsables externes).

4. Divulgation des informations personnelles

Toute personne concernée peut nous demander des informations à tout moment

- si vos données personnelles sont traitées,
- quelles données personnelles sont stockées et dans quel but,
- sur les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données personnelles sont divulguées,

- sur la durée prévue pendant laquelle les données personnelles seront conservées ou, si cela n'est pas possible, sur les critères permettant de déterminer cette durée,
- l'existence d'un droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle.

Si une personne concernée souhaite faire usage de ce droit à l'information gratuit, elle peut à tout moment contacter de manière informelle le responsable du traitement. Afin de divulguer les informations demandées, l'autorisation de la personne doit être prouvée en présentant sa pièce d'identité ou en envoyant la demande de divulgation avec une copie de sa pièce d'identité par courrier.

Personne de contact au sein du «groupe de travail Asile Schwerte»:

Birgit Lohmann

E-Mail: info@ak-asyl.schwerte.de

5. Base juridique et droit de recours

La déclaration de protection des données du « Groupe de travail Asylum Schwerte » est soumise au règlement général européen sur la protection des données.

L'organe de contrôle et point de contact pour les plaintes est le « Commissaire d'État à la protection des données et à la liberté d'information du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie.

https://www.ldi.nrw.de/kontakt

Schwerte, 1er août 2018, mis à jour le 8 août 2024